

**Compte rendu de la réunion entre le Cabinet de la Ministre de la Culture et de la  
Communication  
et les présidents des associations des conseillers en DRAC  
le 19 novembre 2014**

Présents :

- Cabinet : Clarisse Mazoyer, Corinne Poulain
- Associations de conseillers : Hélène Aumont-Leroy, Lionel Bergatto, Jacqueline Broll, Elysabeth Cormier-Van Dam, Christophe Fenneteau, Laurent Fouquet, Corinne Gambi, Isabelle Lazzarini, David-Georges Picard

La réunion avec le Cabinet s'est ouverte avec l'introduction faite par Elysabeth Cormier-Van Dam ( présidente de l'association Théâtre, Cirque et Arts de la Rue) qui a rappelé l'envoi du courrier à la Ministre du 17 octobre 2014, courrier qui faisait suite à la diffusion d'une version de la revue des missions.

Elle a indiqué que, pour la première fois, l'ensemble des secteurs disciplinaires était représenté. Deux questions ont été posées en préambule au Cabinet :

1°) la réforme territoriale : au regard de cette réforme, comment la Ministre et le Cabinet voient-ils l'avenir des services déconcentrés et des missions du ministère ?

2°) la revue des missions : la première étape ayant été achevée (il a été indiqué que les conseillers regrettaient fortement de n'avoir pas été associés), est-il possible que les conseillers par le biais de leurs associations soient représentés au cours de la seconde phase du travail ?

C'est madame Clarisse Mazoyer qui a tenté de répondre à ces deux interrogations. Elle a rappelé que « ces deux chantiers étaient à la fois distincts et liés », qu'ils étaient proposés par le gouvernement, interministériels, et que notre ministère s'y inscrivait bien évidemment.

Elle a ajouté que, concernant la revue des missions, l'étape de cartographie était effectivement achevée, qu'elle avait été pilotée par le SG et que le calendrier avait été « très contraint car interministériel ». Elle a ajouté que la ministre de la culture avait été la seule ministre à écrire aux Préfets.

La seconde étape est aujourd'hui la préparation des consultations régionales. Deux thématiques en particulier ont été retenues pour le MCC : les métiers de l'expertise, les partenariats.

Ces consultations se doublent de réunions thématiques au sein de certaines directions centrales.

Clarisse Mazoyer a soulevé la question des types de missions pour l'État de demain. Le champ d'exercice à mener est ainsi plus large que le précédent car l'État n'est pas seul concerné : cette réflexion englobe l'ensemble des niveaux de collectivités, en raison de l'intervention financière forte de ces dernières. Par ailleurs se posent les questions de la fusion des régions et de l'arrivée des métropoles, de l'avenir des départements et de leurs politiques, de la situation financière des collectivités, on observe

en effet un désengagement sensible des CT.

Corinne Poulain a ensuite évoqué la réunion du CCTDC qui s'est tenue le 18 novembre. Les propos échangés tendraient à prouver que les CT ne sont pas demandeuses de transferts de compétences, que l'Association des Régions de France est une voix relativement faible et que les CT sont même demandeuses d'une présence forte de l'État en déconcentré.

Il semble que M. Queyranne ait fait une intervention plutôt mesurée, en tout cas moins nette que la déclaration publiée par *Le Monde*.

Corinne Poulain a rappelé à cette occasion que l'exemple de la Jeunesse et des Sports souligne à quel point, en l'absence de services déconcentrés, une disparition à court terme du ministère était à prévoir. Clarisse Mazoyer a renchéri : « Oui, il faut une politique nationale culturelle ». Elle a ajouté que la présence d'un état territorial, déconcentré, était la condition d'un ministère de plein exercice.

Clarisse Mazoyer a ensuite souligné l'objectif d'efficacité de l'action publique qui a été fixé, en citant notamment la proximité comme une facette de cette efficacité. Elle a insisté sur l'expertise de nos métiers et sur les conséquences des travaux menés par l'IGAC qui plaident en faveur d'un repositionnement de l'État, dans certains cas plus fort. Le bilan de 30 ans de politique partagée peut être questionné a dit Claire Mazoyer qui constate que « l'investissement de l'État est beaucoup plus pérenne là où les politiques territoriales sont les plus avancées. » Il a été indiqué que les rapports de l'IGAC sur les financements État/CT sont véritablement une aide pour la politique du MCC.

Les associations ont fait remarquer que la place de l'expertise allait de pair avec les financements et que les collectivités ne disposaient pas d'agents effectuant un travail comparable à celui mené en DRAC, que les collectivités faisaient souvent appel à l'expertise des conseillers pour instruire leurs propres dossiers et que, véritablement, le terrain n'était maîtrisé, concernant ces questions d'expertise, que par les conseillers.

A cela, Clarisse Mazoyer a répondu qu'effectivement cette expertise était précieuse mais que les financements n'étaient pas toujours indispensables à l'exercice de nos missions.

Reprenant le cadre de la discussion, Clarisse Mazoyer a souligné le fait que l'État devait se réinterroger sur la manière dont il assurait l'équité, et que cette réflexion entraînerait, *de facto*, « des rééquilibrages financiers ». Elle a ajouté que la thématique des contractualisations était une priorité d'action.

Les associations ont interpellé le Cabinet sur la terminologie employée par le ministère pour mener ses priorités. Elles soulignent que le terme EAC est souvent ramené à la question scolaire ; or il importe avant tout de rappeler qu'il s'agit d'une action territoriale transversale et partenariale en lien étroit avec les différents services des DRAC. Cette action s'organise autour de la médiation du fait artistique et culturel et concerne potentiellement tous les publics, on pourrait parler d'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie. réducteur EAC.

Les associations ont, par ailleurs, interpellé le Cabinet sur la politique qu'il veut menée et sur les priorités qu'il entend préserver. Ils l'ont interrogé sur son ambition en termes de politique publique d'art et de culture, et sur les missions que le MCC souhaite se donner.

A cette dernière question, il n'a pas véritablement été donné de réponse. Clarisse Mazoyer a rappelé que le MCC reste le seul ministère à avoir diffusé la revue des missions aux directions régionaux et à ne pas avoir répondu à certaines parties de la revue des missions comme le montre les cases grisées laissées vides dans la dernière version du tableau. Corinne Poulain a rappelé que le problème principal avait été le temps laissé pour répondre à cet exercice.

A l'interrogation que nous avons sur la situation en Bretagne pour les industries culturelles, Corinne Poulain a comparé la situation de la Bretagne à la situation globale de l'ARF, à savoir que le positionnement maximaliste du début des négociations a fortement évolué par la suite.

La demande est passée de celui du transfert de compétences à celui d'une négociation. Selon le Cabinet, c'est la Drac qui a repris la main pour mettre en place, avec la Région, une gestion partagée des aides pour la vie littéraire, le patrimoine immatériel et le cinéma. Clarisse Mazoyer a indiqué qu'il ne s'agissait pas là d'une délégation ou d'une régionalisation des actions, notamment du CNC, même si cela posait la question du leadership sur les industries culturelles.

La régionalisation des budgets du CNC, du CNL, du CNV est totalement exclue pour le Cabinet. Toutefois, des situations doivent être étudiées : comment l'État se positionne-t-il quand les CT se retirent financièrement, par exemple sur les EPCC d'enseignement supérieur culturel? Autre exemple cité, celui des services d'archéologie ; en l'absence d'une appétence des départements pour une reprise des compétences, l'État doit-il recentraliser ces missions ?

Les associations ont demandé le calendrier que le MCC se donnait pour poursuivre l'instruction du tableau de la revue des missions.

Clarisse Mazoyer a affirmé que le tableau ne serait pas renseigné. Toutefois, qu'il ne serait pas possible de ne rien faire. La réflexion est en cours, la Ministre devant avoir son propre projet politique, et le but n'étant pas de revoir toutes les missions.

A l'inquiétude dont nous avons fait part de voir se défaire une politique de cinquante années en trois mois, Clarisse Mazoyer a répondu que le « grand soir » n'était pas prévu.

Les associations ont rappelé que si la loi MAPTAM parle de « délégation », le projet de loi à venir prévoit clairement le « transfert » et que certaines CT se préparent à cette absorption de nouvelles missions.

Le Cabinet s'est voulu rassurant en indiquant que, sur la question des transferts, il y avait une différence entre la capacité à imposer quelque chose et la volonté de l'imposer évoquant le lobbying faible de l'ARF au Sénat et à l'Assemblée nationale. Pour l'heure, l'ARF n'est pas parvenue à obtenir l'intégration d'un amendement dans le texte de loi. Selon le Cabinet, la loi MAPTAM permet avant tout et surtout le développement de guichets uniques avec délégation de crédits.

Enfin, concernant l'architecture, à la question de la prise en compte du rapport Bloche dans les discussions à venir, notamment par la création d'une délégation interministérielle auprès du premier ministre, Claire Mazoyer a répondu que ce dernier point n'était nullement d'actualité.

Les associations ont demandé, en conclusion, de pouvoir participer aux prochains travaux et échanges sur la revue des missions : d'une part au sein des directions générales, et, d'autre part, au sein des groupes de travail ou comités de pilotage travaillant de manière transversale sur ce sujet.

Clarisse Mazoyer a demandé que soient communiqués, si les associations en disposent et le souhaitent, les éléments de réflexion rassemblés dans le cadre de chaque association. Les associations ont fait part de leur volonté de contribuer au travail mais qu'il faudrait fixer des sujets précis, notamment au sein des différents groupes de travail.

Enfin, Clarisse Mazoyer a conclu les échanges en rappelant que le MCC avait à s'approprier le numérique et qu'en la matière cela restait aujourd'hui encore la grande faiblesse de notre ministère.